



Paraissant
Le Lundi et le Jeudi

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI

DIRECTEUR GENERAL
Emile Jean-Baptiste

155ème Année No. 5

PORT-AU-PRINCE

Lundi 17 Janvier 2000

SOMMAIRE

- *Arrêté décrétant l'Année 2000, la première du Nouveau Millénaire, Année de Solidarité avec les Masses paysannes .*
- *Avis autorisant le fonctionnement de la Société Anonyme dénommée:*
"DISCOUNT TRUCK PARTS, S.A." (DTP, S.A.)
- Acte constitutif et Statuts y annexés
- *Franchise Douanière accordée à Mme Herminie Eyma MEDINA et M. Jean Paul Pedro MEDINA.*

LIBERTE

EGALITE

FRATERNITE

REPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

**RENE PREVAL
PRESIDENT**

Vu les articles 18, 22, 23, 32.2, 32.3, 32.4, 64, 136, 246, 247, 248, 249 de la Constitution;

Vu le décret du 8 janvier 1968 modifiant la loi du 5 mars 1937 en vue de protéger les populations rurales d'une façon plus efficace;

Vu le décret du 14 juillet 1989 autorisant le relevé systématique de toutes les terres cultivables disponibles du domaine privé de l'Etat afin de les distribuer aux familles paysannes nécessiteuses;

Vu le décret du 29 avril 1995 réglementant l'organisation et le fonctionnement de l'Institut National de la Réforme Agraire;

Vu l'Arrêté du 23 octobre 1996 autorisant l'Institut National de la Réforme Agraire à prendre possession provisoirement de toute étendue de terre litigieuse sur le territoire de la République;

Considérant qu'à l'aube du troisième millénaire la condition du paysan haïtien, le plus souvent négligé par les pouvoirs publics, concrétise de nos jours toutes les menaces qui pèsent sur la destruction de la Nation dont l'indice de développement humain est l'un des plus bas de la planète;

Considérant que par un juste retour des choses l'action du Pouvoir tend à atténuer les antagonismes sur des questions fondamentales en vue de sortir le paysan d'un mode de privation et de pauvreté;

Considérant que pour atteindre cet objectif il convient de modifier la structure même de la vie communautaire dans le sens d'une solidarité vécue à l'échelle nationale;

Sur le rapport des Ministres de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, des Affaires Sociales, de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural;

Après délibération en Conseil des Ministres;

ARRÊTE

Article 1.- L'année 2000, la première du nouveau millénaire, est déclarée Année de Solidarité avec les Masses Paysannes.

Article 2.- Dès la publication du présent Arrêté, le Gouvernement, les établissements et entreprises publics, les entreprises mixtes, les ONG, mobiliseront leurs ressources humaines, techniques et financières à l'échelle nationale en vue de la mise en place de structures de développement intégré susceptibles de changer la vie en milieu rural.

Article 3.- Le présent Arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence de tous les ministères, chacun en ce qui le concerne.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 12 janvier 2000, An 197ème de l'Indépendance.

Par le Président		René PREVAL
Le Premier Ministre		Jacques Edouard ALEXIS
Le Ministre de la Justice		Camille LEBLANC
Le Ministre de l'Intérieur		Jacques Edouard ALEXIS
Le Ministre de l'Economie et des Finances		Fred JOSEPH
Le Ministre du Commerce et de l'Industrie	Pour	Gérald GERMAIN Anthony DESSOURCES
Le Ministre des Affaires Etrangères	Pour	Fritz LONGCHAMP Anthony DESSOURCES
Le Ministre du Plan et de la Coopération Externe		Anthony DESSOURCES
Le Ministre de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural		François SEVERIN
Le Ministre des Travaux Publics, Transports et Communications		Serge RAPHAEL

Le Ministre des Affaires Sociales

Mathilde FLAMBERT

Le Ministre de la Santé Publique et de la Population

Michaëlle Amédée GEDEON

**Le Ministre de l'Education Nationale
de la Jeunesse et des Sports**

Paul Antoine BIEN-AIME

Le Ministre de l'Environnement

Yves CADET

Le Ministre de la Culture

Jean Robert VAVAL

Le Ministre des Haïtiens vivant à l'Etranger

Jean V. GENEUS

**Le Ministre à la Condition Féminine
et aux Droits de la Femme**

Nonie MATHIEU
